



*VETaDOM Bretagne romantique vous conseille et vous informe :  
la newsletter directement dans votre boîte mail !*

A travers ce nouveau support, je souhaite vous tenir informés des actualités de Vetadom (changement d'horaires, nouveau service, ...) mais je vous distillerais également mes conseils et bons plans pour veiller au mieux sur vos boules de poils ! Illustrations par mes patients eux-même parce qu'ils sont tellement importants pour vous et pour moi ....

Vous pouvez transmettre cette newsletter à toute personne intéressée.

## **VETaDOM Bretagne romantique : un nouveau service sur tout le territoire de la Bretagne romantique mais pas que ... :**

### **Présentation :**

Vétérinaire à domicile est un statut reconnu par l'Ordre des vétérinaires :

*« Est dénommée vétérinaire à domicile la personne physique ou morale habilitée à exercer la médecine et la chirurgie des animaux qui, n'ayant pas de domicile professionnel d'exercice, exerce exclusivement sa profession au domicile du client. » - ext. Art. R.\* 242-57. du Code Rural. »*

Voilà pour le texte légal... Concrètement, je me déplace à votre domicile pour soigner vos petits animaux (chiens, chats, NAC), et j'effectue tous les actes comme un vétérinaire en cabinet peut le faire : vaccination, identification, consultation médicale générale, prescription et délivrance de médicaments, petite chirurgie, accompagnement de fin de vie, ... Par sécurité, les chirurgies invasives ou sur des animaux fragiles seront effectuées par des vétérinaires en cabinet ; je me charge de vous diriger vers eux tout en transférant le dossier médical afin qu'ils soient entre de bonnes mains.

Je suis équipée d'un microscope, d'un appareil d'hématologie et d'un appareil de biochimie ce qui me permet de faire les prélèvements chez vous et d'obtenir les résultats très rapidement dans la journée. Et bientôt un échographe me permettra d'affiner mes diagnostics.

Je me déplace pour venir à votre domicile sur toutes les communes de la Bretagne romantique sans frais de déplacement ; mais également au delà de la communauté de communes avec des frais de déplacements au prorata de la distance (cf tarifs : <https://www.vetadombr.fr/tarifs-veterinaire-a-domicile>).

### **VETaDOM Bretagne romantique : qui est derrière cela :**

Catherine Namèche, vétérinaire dans sa tête depuis 1980 (voire avant ...), officiellement depuis 1998.

Je vis au milieu de la Bretagne romantique, sur les bords du canal à La Chapelle aux Filtzméens.

Et je suis entourée ... d'animaux ... bien sûr : Happy, Lanvin, Jiki, Freda, La Grosse, Nori qui vient de nous quitter, les poules, ...

Alors un petit tour d'horizon de la maison :



**Dr Catherine NAMECHE,  
Vétérinaire à domicile**

### **Me contacter :**

**06 33 65 23 21**

**[vetadombr@gmail.com](mailto:vetadombr@gmail.com)**

**<https://www.vetadombr.fr>**

### **Horaires d'interventions :**

**Lundi-Vendredi : 8h-19h**

**Samedi : 9h30-12h30**

**24h/24h pour les urgences**

**(par téléphone  
uniquement)**

### **Retrouvez VETaDOM Bretagne romantique :**

#### **Sur Facebook :**

**[https://www.facebook.com/](https://www.facebook.com/Vetadom-Bretagne-romantique-100241231978798)**

**[Vetadom-Bretagne-](https://www.facebook.com/Vetadom-Bretagne-romantique-100241231978798)**

**[romantique-100241231978798](https://www.facebook.com/Vetadom-Bretagne-romantique-100241231978798)**

### La naissance de VETaDOM Bretagne romantique :

Plus de 20 ans d'exercice en clinique : une passion mais il manquait un petit quelque chose, le relationnel peut être, le suivi très individualisé de mes patients, le temps nécessaire à leur accorder, le plaisir de les voir jouer, courir, ronronner, manger, s'assoupir dans leur univers sans aucun stress, la volonté de rendre service à travers mon métier, ... certainement un peu tout cela et d'autres choses encore ...

Alors cet été après le confinement qui nous a tous impactés se sont posées les bonnes questions et en est ressortie une évidence : il manquait un service de vétérinaire à domicile pour les petits animaux sur notre territoire pour leur mieux être mais également celui de leurs propriétaires.

Avec cela dans la tête et dans le coeur, le projet a été préparé à l'automne dernier pour voir le jour en décembre 2020 pour mon plus grand bonheur et, vus vos retours, votre satisfaction et votre confort ainsi que le mieux-être de vos petits compagnons.

**Merci à mes premiers patients et à leurs propriétaires** : c'est vraiment un plaisir de venir vous soigner : Nussy, Nuage, Lolita, Abyss, Azur, Casimir, Blacky, Canelle, Gribouille, Câline, Canaille, Domino, Elvis, Julny, Lucarne, Luzerne, Marquise, Rookie, Newton, Messidor, Tom Tom, Ruby, Maya, Popi, Pablo, Tcho Pu Pu, Mitzy, Noisette, Penny, Titi, Opale, Engy, Masta, Dick, Isabelle, Janya et ses bébés, Rocket, Marcus, Daïka, Michoko, ...

**Pour tous renseignements pratiques** : un petit tour sur le site de VETaDOM Bretagne romantique : <https://www.vetadombr.fr>

**Et ... VETaDOM a eu le privilège d'un article dans le Ouest-France** : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/la-chapelle-aux-filtzmeens-35190/la-chapelle-aux-filtzmeens-catherine-nameche-veterinaire-a-domicile-7100586>

### Lutte contre le froid : 3 astuces à ne pas oublier cet hiver

Les températures ont fortement baissé ces dernières semaines et si elles sont peu agréables pour nous, elles peuvent aussi être source de mal-être pour nos animaux.

Voici donc 3 astuces pour vos animaux :

1. **Entretenez les coussinets et le pelage de vos animaux.** Il existe des soins cosmétiques pour cela : n'hésitez pas à me demander conseil : shampoings adaptés, soins des coussinets, ...
2. **Soyez encore plus attentifs à vos vieux animaux et notamment ceux qui souffrent d'arthrose.** Cette pathologie a tendance à se réveiller en hiver :
  - maintenir l'exercice physique est nécessaire ;
  - des compléments alimentaires existent ainsi que des solutions naturelles pour limiter cette pathologie chronique.
3. **Soyez vigilant sur l'hydratation.** Par temps de grand froid, on ne pense pas forcément à bien remplir la gamelle de nos animaux. S'ils s'abreuvent en extérieur, l'ingestion d'eau très froide peut également déclencher des diarrhées assez importantes.

### Je reçois beaucoup de questions sur les protocoles pour les chiots : une synthèse :

**La vaccination des chiots** : Si la mère est vaccinée, durant ses premiers jours, le chiot sera protégé via les anticorps maternels. Mais ceux-ci diminuent rapidement et il faut protéger le chiot par la vaccination.

Les premiers vaccins sont effectués généralement à partir de 6 à 8 semaines (voire avant dans certains contextes et pour protéger contre certaines maladies). Une deuxième injection de primo-vaccination est effectuée 3 à 5 semaines plus tard. La dernière injection de primo-vaccination doit avoir lieu impérativement après les 12 semaines d'âge et même selon les préconisations après 16 semaines afin d'avoir la certitude que le système immunitaire du chiot soit assez mature pour produire des anticorps en quantité suffisante jusqu'au premier rappel annuel.

La vaccination contre la rage, obligatoire pour passer une frontière ou dans certains lieux de vacances en France, peut être réalisée à partir de 12 semaines.

Les rappels seront ensuite effectués annuellement pendant toute la vie de votre chien.

Personnellement j'ai choisi une gamme de vaccins très efficaces qui permettent une protection longue (exemple : rage : protection pendant 3 ans, leptospirose : protection pendant 1 an, ...).

**Les antiparasitaires externes** : Les parasites externes sont globalement tous les parasites qui vivent sur l'extérieur de l'animal, dans le pelage ou sur ou dans la peau, ... (puces, tiques, agents des gales, ...). Il existe différents moyens de lutter contre eux : collier, pipettes, comprimés, spray ; en fonction du traitement



Rookie, 2 mois 1/2, la sieste après premier examen vétérinaire

choisi, les traitements seront à effectuer tous les mois, tous les 3 mois, voire tous les 8 mois. Le traitement est à donner en fonction du poids du chien. La plupart des traitements peuvent être administrés dès 8 semaines d'âge voire 6 semaines pour certains produits (mais cela reste à vérifier pour chaque traitement !). En cas de grosse infestation sur un animal plus jeune, demandez à un vétérinaire avant d'entreprendre tout traitement : des solutions existent mais ces traitements ne sont pas anodins pour les tout petits.

**Les antiparasitaires internes** : Les parasites internes sont les parasites qui vivent dans l'organisme de l'animal, très souvent à l'âge adulte dans le tube digestif, mais pas uniquement. En effet, certains peuvent migrer à différents stades de leur vie vers d'autres organes. Ils sont communément appelés « vers » mais il existe, en réalité de multiples espèces, toutes avec diverses conséquences sur votre animal. Les chiots (comme tous les jeunes animaux) sont très sensibles aux vers. Certains peuvent se transmettre de la mère vers le chiot dans l'utérus pendant la gestation puis ensuite à travers la lactation et le léchage. Ils entraînent des troubles digestifs, une croissance ralentie, ... De plus, certains vers se transmettent du chien à l'homme et surtout aux enfants, d'où l'importance de bien vermifuger le chiot dès tout petit. Pour que cela soit efficace, il faut suivre un protocole de vermifugation régulier : première vermifugation vers l'âge de 2 semaines à renouveler toutes les 2 semaines jusqu'à 2 mois, puis 1 fois par mois jusque 6 mois. Si vous avez la mère chez vous, il faut également la vermifuger en même temps que les chiots. Le vermifuge se présente sous la forme d'un comprimé, d'une pâte ou d'un liquide.

Enfin, certaines pathologies nécessitent un protocole antiparasitaire particulier.

*Attention les antiparasitaires pour les chiens ne sont pas les mêmes que pour les chats ! des intoxications graves peuvent avoir lieu si l'on traite avec le mauvais médicament.*

*Prenons le temps d'en parler pour trouver le protocole le plus adapté à votre chiot et à son mode de vie.*

## Un peu de législation : l'identification des chats

**Un nouveau décret** : Vous avez peut être entendu parler de la nouvelle loi depuis le 1er janvier 2021 : les propriétaires de chats de plus de 7 mois non identifiés encourent désormais une amende de 750 €.

L'identification était déjà obligatoire pour tous les chats de plus de 7 mois et nés après le 01/01/2012, à travers le décret n°2020-1625 du 18/12/2020, cette loi est renforcée avec une amende en cas de non respect.

### L'identification peut se faire de deux manières

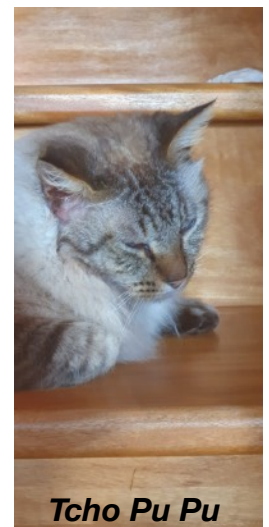
- Par tatouage : sous anesthésie générale, un numéro est tatoué dans une des oreilles de l'animal (ou au niveau de l'intérieur de la cuisse). Ce procédé est de moins en moins utilisé car il nécessite l'anesthésie et peut s'effacer avec le temps.
- Par puce électronique : une puce électronique est implantée sous la peau de l'animal ; cela ressemble à une grosse piqûre et ne nécessite pas d'anesthésie. Le numéro contenu dans la puce est ensuite lu grâce à un lecteur de puces, dont sont équipés tous les vétérinaires ainsi que les associations de protection des animaux et les fourrières. C'est une façon très sûre d'identifier votre animal.

Cette loi devrait permettre moins d'abandon avant les périodes de vacances (malheureusement cela est une réalité ...), plus de responsabilisation des propriétaires (un animal n'est pas un objet, si on le nourrit, nous en sommes responsables), propriétaires vite retrouvés quand le chat est perdu, lutte contre les fraudes, ...

*Petit rappel : l'identification est obligatoire pour tous chiens de plus de 4 mois et tous chats de plus de 7 mois et pour toute cession (à titre onéreux ou gratuit) d'un animal.*

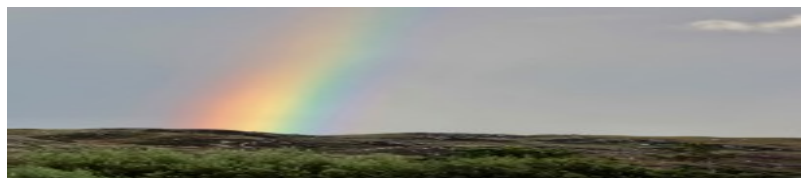
*N'hésitez pas me contacter pour tous renseignements.*

*Et hop un petit lien pour cette information : <https://www.ouest-france.fr/sciences/animaux/desormais-les-propietaires-de-chats-non-puces-et-non-tatoues-s-exposent-a-750-eu-d-amende-7109195>*



**Tcho Pu Pu**

**Pour ne pas se laisser refroidir par la météo, un peu de couleurs :**



**Une remarque, un commentaire, une question, une demande, ou si vous ne voulez plus recevoir cette newsletter : envoyez moi un message avec votre demande :**

**[vetadombr@gmail.com](mailto:vetaombr@gmail.com)**

*Cette Newsletter peut être diffusée et rediffusée sans modération... A bientôt*